

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2023 31 043

Date d'envoi de convocation : 13 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230320-DEAF202331043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 20 mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN (pouvoir à Olivier ROCHE), Michel MAILLARD (pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Françoise DEGENETAIS).

Secrétaire de séance : Sylvain CHICOT

Objet : lancement d'un appel à projet pour une parcelle sise rue Asselin de Villequier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer un appel à projet en vue de la cession de terrains et de la réalisation d'une résidence service pour personnes âgées pour la parcelle AB166 achetée par l'Etablissement public foncier de Normandie pour le compte de la commune d'Octeville-sur-mer ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer la composition de la commission d'appel à projets pour la cession de terrains et de la réalisation d'une résidence service pour personnes âgées ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser le maire, ou son représentant, à lancer un** appel à projet en vue de la cession de terrains et de la réalisation d'une résidence service pour personnes âgées pour la parcelle AB166 ;
- **que la commission de l'appel à projet** sera composé comme suit :
 - o les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ;
 - o un membre désigné par l'Agence d'urbanisme de la région du Havre (AURH) ou du Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Seine-Maritime (CAUE76) ;
 - o un membre, désigné par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, ayant une qualité professionnelle équivalente à celle des candidats admis à concourir ;
- **que le maire** aura voix prépondérante en cas d'égalité.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

